

LE CCAS PROPOSE DES PRESTATIONS DE MAINTIEN À DOMICILE : L'AIDE MÉNAGÈRE, L'AIDE AUX COURSES, LE PORTAGE DE REPAS, LE TRANSPORT, LA TÉLÉ-ASSISTANCE ET LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL.

L'aide ménagère

Les aides ménagers interviennent à votre domicile, régulièrement tout au long de l'année, ou ponctuellement en retour d'hospitalisation par exemple, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h30, selon les besoins.

Ils participent au maintien de votre autonomie, en vous aidant à l'accomplissement des activités domestiques, et vous assurent une présence régulière et une écoute privilégiée.

Leurs missions consistent à :

- vous aider dans l'entretien de votre domicile (travaux ménagers courants : lavage, nettoyage, repassage, petits travaux de couture)
- vous assister à réaliser des démarches administratives simples
- vous apporter un soutien moral et maintenir votre environnement social



L'aide aux courses

Pour vous sentir plus sécurisé(e) ou pour vous aider à porter les marchandises, vous pouvez être accompagné(e) pour faire vos courses. Vous pouvez également nous confier votre liste de courses et nous les faire apporter.



Le portage de repas

Vous pouvez être livré, à votre domicile, d'un repas complet par jour à réchauffer. La livraison s'effectue, selon la fréquence choisie, du lundi au vendredi en matinée (la livraison du vendredi prévoit les repas du samedi et du dimanche). Les repas, confectionnés selon les conseils d'une diététicienne, sont individualisés à vos goûts (vous mentionnez les aliments que vous n'aimez pas). Des repas de régime peuvent être prévus sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Il vous suffit de prévenir 48h à l'avance pour la mise en place de ce service.



Le transport

Deux véhicules, dont un adapté pour le transport de personnes handicapées, sont à votre disposition - selon disponibilités - pour tous vos déplacements sur la commune de Plaisir, ponctuels ou réguliers (des rendez-vous par exemple ou des allers-retours à l'accueil de jour).



La téléassistance

Ce service vous offre la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais, 24h sur 24, 7 jours sur 7, et vous permet de vivre chez vous en toute sécurité et sérénité. En cas de besoin ou d'urgence, vous actionnez un bouton d'alerte porté en médaillon ou en bracelet, qui déclenche l'appel vers une centrale d'écoute. Celle-ci rentre en contact avec vous et prévient le cas échéant les secours appropriés et/ou la famille.

Le maintien du lien social

Le service Vie sociale du maintien à domicile a pour objectif de lutter contre l'isolement ou la désocialisation et de favoriser le "bien-vieillir".

Dans ce cadre, il vous propose de bénéficier de visites de convivialité par un agent de vie sociale, pour des temps partagés de promenade, de jeu ou de dialogue.

Sont mises en place également des activités régulières :

- les **"Matins tonic"**, tous les jeudis de 9h30 à 10h30 dans le Parc du château (côté église) pour bouger en plein air - Gratuit et sans engagement
- les **"Après-midi ludiques"** pour se rencontrer autour de nouveaux jeux de société, 2 fois par mois, les 2^e et dernier vendredis du mois - Gratuit
- les **sorties mensuelles au restaurant**, le 1^{er} mercredi de chaque mois - Sur inscription, nombre limité.



Tarifs

LE TARIF DE CHAQUE PRESTATION EST FIXÉ EN FONCTION DE VOS RESSOURCES MENSUELLES (CALCULÉES À PARTIR DE VOTRE DERNIER AVIS D'IMPOSITION) SELON UN BARÈME DÉFINI PAR DÉLIBÉRATION DU CCAS.

SELON VOTRE DEGRÉ D'AUTONOMIE ET ÉVENTUELLEMENT LE MONTANT DE VOS RESSOURCES, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU COÛT DE LA PRESTATION SOIT PAR VOTRE CAISSE DE RETRAITE, SOIT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL SOUS FORME DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA).

UNE FACTURE DÉTAILLÉE VOUS EST ADRESSÉE MENSUELLEMENT À TERME ÉCHU (TRIMESTRIELLEMENT POUR LA TÉLÉASSISTANCE) POUR CHAQUE PRESTATION. UNE ATTESTATION FISCALE ANNUELLE VOUS EST REMISE.

POUR TOUTE INSCRIPTION, APORTEZ UNE PIÈCE D'IDENTITÉ, VOTRE AVIS D'IMPOSITION ET LE CAS ÉCHÉANT, VOTRE CARTE D'INVALIDITÉ.

LA PROXIMITÉ ET LA VIGILANCE DE L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS DU CCAS ASSURENT UNE QUALITÉ DE SERVICE ET DE RÉACTIVITÉ.

LES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES SONT RÉÉVALUÉS RÉGULIÈREMENT POUR RÉPONDRE AU MIEUX À LEURS BESOINS QUOTIDIENS.

Contacts ...

CCAS

(demandes d'APA, d'aide sociale)

01 30 79 63 89 ou 63 94

Coordination g rontologique

01 34 94 58 40

CNAV

39 60

Maltraitance

39 77

Du lundi au vendredi de 9h   19h

Association g rontologique des Yvelines

01 39 55 58 21

Contact...

Service du Maintien   domicile

CCAS

Service du Maintien   domicile

Dans les locaux de la Maison Rousseau

14, rue Jean-Jacques Rousseau

78370 Plaisir



T l : 01 30 81 62 31

Fax : 01 34 59 36 73

ccasmaintienadomicile@ville-plaisir.fr

www.ville-plaisir.fr

(Rubrique Mairie en ligne - Services administratifs - Action sociale)

Horaires d'ouverture

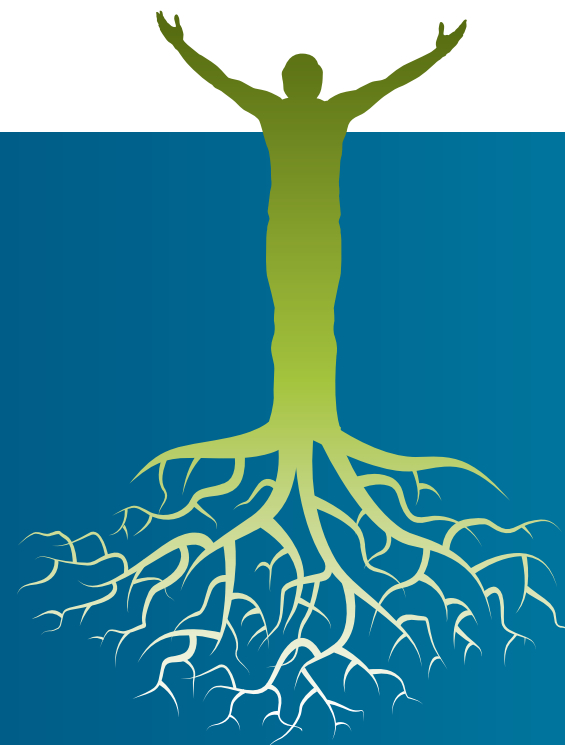
Du Lundi au vendredi
de 9h   12h et de 13h30   17h30



Les missions

LE MAINTIEN   DOMICILE

Savoir  tre
  vos c t s



LE SERVICE DE MAINTIEN   DOMICILE A POUR OBJECTIF DE PERMETTRE AUX PERSONNES  G ES DE 60 ANS ET PLUS ET AUX PERSONNES HANDICAP ES,   AUTONOMIE R DUITE, DE VIVRE   LEUR DOMICILE, DANS LEUR ENVIRONNEMENT HABITUEL, DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ET LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE.

IL PROPOSE UN ENSEMBLE DE SERVICES QUI LES AIDE   ACCOMPLIR CERTAINES T CHES DE LA VIE QUOTIDIENNE. CETTE PRESTATION S'INSCRIT LE PLUS SOUVENT DANS UN PROJET INDIVIDUALIS  D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT  LABOR    PARTIR D'UNE  VALUATION GLOBALE DES BESOINS DE LA PERSONNE. TOUTES LES INTERVENTIONS DU SERVICE DOIVENT PERMETTRE AUX B N FICIAIRES DE FAVORISER LEUR AUTONOMIE ET DE MAINTENIR DES RELATIONS AVEC L'EXT RIEUR.

LE SERVICE DU MAINTIEN   DOMICILE A OBTENU L'AGR MENT DE LA DIRECTION D PARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES YVELINES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES   LA PERSONNE.